

# Ai-je besoin d'un permis?



## Un guide pour les résidents

### Cuisine

Changer seulement les comptoirs	NON
Changer les armoires	OUI
Rénovation complète	OUI
Nouvelle disposition	OUI

### Salle de bain

Nouvelle toilette	NON
Rénovation complète	OUI
Changer la disposition	OUI
Changer la baignoire pour une douche	OUI
Ajout d'un Bain magique	NON

### Toiture

Remplacer des tuiles endommagées	NON
Rénovation complète	OUI

### Fenêtres

Remplacer deux fenêtres et plus	OUI
Convertir ou changer une ouverture	OUI

### Aménagement paysager

Couper un arbre	OUI
Remplacer le passage piétonnier privé (même dimension)	OUI
Élargir ou modifier une entrée de garage	OUI
Planter des arbustes	NON
Installer une clôture	OUI

### Rénovations intérieures

Tout changement à la disposition (ajouter ou retirer des divisions)	OUI
Retirer les panneaux de gypse	OUI
Sabler/peindre les murs	NON
Vernir les planchers	NON
Changer les planchers (après sinistre)	OUI
Garage (dalle et travaux de structure)	OUI

### Rénovations extérieures

Construire ou reconstruire un balcon, terrasse, un patio, etc.	OUI
Rejointement des briques	NON
Cabanon	OUI
Remplacer les conduits (égout et eau)	OUI
Modification ou réparation à la fondation (nécessitant une excavation)	OUI
Drain français	OUI
Excavation	OUI
Abri pour voiture (temporaire ou permanent)	OUI
Piscine (creusée, hors terre, gonflable, ou démontable)	OUI
Accès au stationnement (resurfacement, remplacement ou agrandissement)	OUI
Installation ou modification d'un garde-corps	OUI

### Autre

Nouvelle construction (processus CCU)	OUI
Agrandissement, démolition ou tout changement aux façades de la maison (processus CCU)	OUI
Occupation de la rue	OUI
Nouvelle thermopompe	NON
Retirer le réservoir de mazout	OUI

Ceci est une liste non exhaustive à titre indicatif seulement. Veuillez communiquer avec nous pour plus d'information avant d'entreprendre le début des travaux. Les propriétaires sont responsables d'obtenir des permis. Les toits ayant une pente de 16% ou moins doivent être blancs, verts ou similaires selon les règlements 2217-53.